

SIERRA LEONE

**Les atteintes aux droits
humains perpétrées contre les
civils se multiplient**

Index AI : AFR 51/13/99

Amnesty International a déclaré aujourd'hui (mardi 30 novembre 1999) que le nombre d'homicides arbitraires et délibérés, de viols et d'enlèvements de civils avait augmenté au cours des trois derniers mois en Sierra Leone, malgré la signature de l'accord de paix.

« Les anciens dirigeants rebelles qui sont aujourd'hui au pouvoir doivent user de leur influence auprès de leurs anciens combattants pour qu'ils cessent d'attaquer les civils », a ajouté l'Organisation.

Le nombre d'exactions contre les civils avait considérablement diminué à la suite de la signature, à Lomé (Togo) en juillet 1999, de l'accord de paix. Mais les manœuvres visant à intimider et à terroriser les

civils ont repris, en particulier dans la province du Nord.

Foday Sankoh, dirigeant du Revolutionary United Front (RUF, Front révolutionnaire uni), et Johnny Paul Koroma, à la tête de l'Armed Forces Revolutionary Council (AFRC, Conseil révolutionnaire des forces armées) – qui a pris le pouvoir à l'issue d'un coup d'État militaire en mai 1997 et a dirigé le pays jusqu'en février 1998 – occupent maintenant une position officielle importante. D'autres membres du RUF et de l'AFRC ont été nommés à des postes de ministre ou de secrétaire d'État.

L'accord de paix octroie aux combattants rebelles une amnistie générale pour tous les actes commis pendant les

huit années de conflit armé interne, y compris pour les atteintes flagrantes aux droits humains. Cette amnistie ne concerne pas, cependant, les atrocités commises depuis la signature de l'accord.

« Il faut faire clairement savoir aux combattants rebelles qu'ils auront des comptes à rendre au sujet des atteintes aux droits fondamentaux qui continuent de se produire, a souligné Amnesty International. Les personnes soupçonnées d'être responsables de tels agissements doivent être déférées à la justice. »

Le 22 novembre, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Sierra Leone a fait savoir que les forces rebelles se rendaient coupables presque quotidiennement d'homicides délibérés et arbitraires, de viols et d'enlèvements de civils, ainsi

« La communauté internationale doit continuer d'exercer toutes les pressions possibles sur les dirigeants

que de destructions de maisons, dans les villages situés dans le nord-ouest du pays. Des exactions similaires ont été signalées récemment aux alentours de la ville de Kabala, dans la province du Nord.

Le 17 novembre, des combattants rebelles ont arrêté un véhicule appartenant à une organisation humanitaire et ont contraint tous ses occupants, parmi lesquels se trouvaient des mères qui allaitaient et des enfants souffrant de malnutrition, à marcher dans la brousse. Certaines personnes ont alors été violées ou agressées. Le 19 novembre, dans le district de Kambia, dans la province du Nord, un chef traditionnel aurait été déshabillé, frappé et tué par des combattants rebelles parce qu'il n'avait pas pu leur donner l'argent qu'ils lui réclamaient.

rebelles, anciens et nouveaux, pour qu'ils veillent à ce que leurs troupes respectent les engagements qui ont

été pris au moment de la signature de l'accord de paix, qui visent à faire respecter les droits humains les plus élémentaires de tous les Sierra-Léonais », a souligné l'Organisation.

L'accord de paix spécifiait que tous les non combattants détenus par les forces rebelles devaient être libérés. Pourtant, à ce jour, seul un très petit nombre de civils ont été remis en liberté. Plus de 2 000 enfants, dont près de 60 p. cent sont des filles, sont toujours portés disparus depuis que les rebelles ont pénétré dans Freetown en janvier 1999. Dans presque tous les cas, les femmes et les fillettes ont été violées ou soumises à d'autres formes de sévices sexuels.

« Les anciens dirigeants rebelles doivent insister auprès des combattants pour qu'ils libèrent immédiatement tous les civils qu'ils ont capturés, notamment les femmes et les enfants, a ajouté Amnesty International. L'absence de geste en ce sens constitue une violation flagrante de l'accord de paix. »

Le Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé le

déploiement d'une force internationale de maintien de la paix composée de quelque 6 000 hommes. Cette force est chargée de veiller à l'application de l'accord, en particulier au respect du cessez-le-feu ainsi qu'au désarmement et à la démobilisation des anciens combattants. Des soldats venant du Kenya et de l'Inde sont actuellement déployés auprès des troupes de la Force ouest-africaine qui se trouvaient déjà en Sierra Leone. La force de maintien de la paix a pour mandat de protéger, dans les limites de ses moyens et de sa zone de déploiement, les civils qui sont sous la menace imminente de violences physiques.

« Il faut que les membres de la force de maintien de la paix reçoivent une formation sur les droits humains et sur le droit international humanitaire, et qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les civils dans ce domaine », a conclu Amnesty international. n

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44

171 413 5566 ou consulter notre
site web
(<http://www.amnesty.org>).